

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023 Convocation du 24 mars 2023 Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10 Quorum : 7 Transmis à la Préfecture le :	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Nicole LE GALL Isabelle LETILLIE Marie-Anne THEBAUD Jean- Claude THOBIE	<u>ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :</u> Franck HERVY à Martine PERRAUD <u>ABSENTS EXCUSES</u> Renée DELORME Joël LEGOFF Pascale MAHE
---	--	---

DELIBERATION RECTIFICATIVE N° 2023/03/007	BUDGET ANNEXE C.C.A.S. 2023 <u>Approbation du Compte Administratif 2022</u>
--	--

Considérant une erreur matérielle a été constatée à postériori sur la délibération n°7 de la séance du conseil d'administration du 30 mars ;

Considérant qu'il convient de rectifier, dans la délibération, les dépenses et les recettes du Reste à Réaliser (RAR) qui n'ont pas lieu d'être ;

Considérant que l'erreur matérielle commise ne porte pas sur le fond même de la délibération mais sur une erreur de transcription des montants entre la délibération et la maquette qui est exacte.

S'agissant d'une simple erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la N°2022/03/07 reçue en Préfecture le 06/04/2023

Le Conseil d'Administration,

Vu la conformité avec le compte de gestion 2022 du compte administratif 2022 de la Trésorerie de Saint Nazaire,

Considérant l'absence de Monsieur le Président lors de la séance du C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social d'adopter le compte administratif 2022 dont tous les membres du Conseil d'administration ont reçu un exemplaire complet et que l'on peut synthétiser comme suit :

CA 2022	Dépenses	Recettes	Solde / Total	Total cumulé
Résultat antérieurement reporté				
Fonctionnement		18 163,18€	18 163,18€	
Investissement		1189,07€	1 189,07€	19 352,25€
Opérations de l'exercice				
Fonctionnement	57 249,57€	45 254,29€	-11 995,28€	
Investissement	973,30€	0€	-973,30€	-12 968,58€
Sous totaux	58 222,87€	64 606,54€	6 383,67€	6 383,67€
RAR				
Fonctionnement				
Investissement				
Totaux	58 222,87€	64 606,54€	6 383,67 €	

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale dont les membres du Conseil d'Administration ont reçu un exemplaire
- ARRETE les résultats définitifs de l'année 2022 tels que résumés ci-dessus
- CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 31 mars 2023

Le Président du C.C.A.S.

Franck HERVY

